



Elections présidentielles et législatives : PAR NOS LUTTES ET PAR NOS VOTES TOUS ENSEMBLE GAGNONS LE PROGRES SOCIAL

→ Pour les salaires, pensions et minima sociaux

Pour la 11^{ème} année consécutive, il n'y a pas eu de décision gouvernementale pour réévaluer le SMIC et améliorer les conditions de vie de millions de salariés. Il en est de même avec le gel du traitement des fonctionnaires, des pensions et minima sociaux. Des salariés qui s'appauvrissent et des riches de plus en plus riches, voilà la réalité de ce quinquennat.

▪ LE TRAVAIL EST UNE RICHESSE :

De nos jours, le salaire est souvent présenté comme un coût pour l'entreprise, certains parlent de "coût du travail". Ce dogme prend à contrepied une réalité pourtant incontournable : le travail ne coûte pas, il est le seul qui crée de la valeur qui permet de payer les investissements, les matières premières, les salaires. Le travail n'est donc pas un coût.

En réalité, c'est la rémunération du capital qui constitue une charge.

▪ LE CAPITAL EST UN COÛT :

Plus de 230 milliards d'€ d'argent public chaque année sont donnés au patronat. Ces 230 milliards d'€ représentent, chaque année, 7 666 666 salaires sur 12 mois. Comme il y a 16 millions de salariés dans le privé en France, la moitié est financée par nos impôts et travaillent donc gratuitement pour les patrons du privé qui encaissent ces aides publiques.

En 1950, pour 100 € de salaire brut versé aux salariés, les entreprises versaient 10 € à leurs actionnaires et 4 € sous la forme de charge d'intérêt de leurs dettes. Aujourd'hui, pour 100 € de salaires versés aux salariés, les actionnaires reçoivent 49 € et les créanciers 18 € !

PROTECTION SOCIALE

- ✓ Augmenter les salaires, c'est aussi augmenter les cotisations sociales, ce que certains nomment "les charges", pour retrouver une protection sociale de haut niveau qui garantit le droit à la santé pour tous, le droit à la maternité, à l'éducation des jeunes enfants, au logement, le droit de vivre sa vieillesse dignement.
- ✓ Les cotisations sociales représentent le salaire socialisé, c'est-à-dire la part de salaire mis en commun pour financer la Sécurité Sociale.

Ces éléments démontrent les mensonges des gouvernements successifs et du patronat qui véhiculent l'idée du "coût du travail". Ce sont les capitalistes qui coûtent très chers à la collectivité, eux qui ne produisent aucune des richesses qu'ils accaparent, contrairement aux salariés par leur travail.

L'économie du pays est malade de ces complicités politico-patronales au service des multinationales. La question centrale, c'est la réappropriation collective des richesses créées par le travail, se mobiliser pour qu'elles servent l'investissement pour l'avenir, l'emploi, les salaires, le progrès social.

Le salaire, son niveau, c'est aussi le poumon d'une économie en capacité de répondre aux besoins de la population. Plus il est bas moins l'économie est en capacité de répondre à l'intérêt collectif.

LE SALAIRE, C'EST AUSSI LE RESPECT DES QUALIFICATIONS, DE L'EXPERIENCE ET DES SAVOIR-FAIRE

- ✓ Les grilles salariales permettent d'inscrire des droits individuels dans un cadre collectif, garantissant un niveau de salaire en lien avec sa qualification, son expérience et son savoir-faire.
- ✓ La grille salariale doit permettre un réel déroulement de carrière pour chacun. Elle peut mettre fin aux évolutions faites "à la tête du client", sans respect pour les savoir-faire et capacités professionnelles de chacun. Conjuguée aux droits d'expression des salariés, elle est une garantie de transparence et de démocratie dans l'entreprise.

Les salariés, retraités, privés d'emplois sont appelés à agir, à ne pas rester spectateurs au gré des déclarations de candidats politiques, à prendre en main leur avenir dans l'entreprise, dans la rue et dans les urnes pour gagner le progrès social.

la CGT exige :

- La CGT 13 considère qu'il faut à minima 1 800 € pour vivre dignement.
- L'indexation des salaires à l'indice des prix, en se basant sur un indice qui soit le reflet de la réalité.
- Une maîtrise publique des prix pour garantir le pouvoir d'achat et le niveau de vie de tous.
- La limitation de l'écart de salaire maximum de 1 à 10.
- Au bout d'une carrière professionnelle, chaque salarié doit au minimum avoir obtenu le doublement de son salaire d'embauche.
- La fin du gel des pensions du régime général et des régimes complémentaires.
L'indexation sur l'évolution des salaires et des prix.
Un taux de remplacement au minimum de 75 %, calculé sur les dix meilleures années de salaire et en aucun cas inférieur au SMIC.
- Un revenu de remplacement, à hauteur de 80 % du dernier salaire avec au minimum le SMIC, jusqu'au retour à l'emploi pour tous les salariés privés d'emploi sans exception, y compris les primo demandeurs d'emploi et les salariés précaires.
- L'égalité entre les hommes et les femmes doit être appliquée de manière effective.